

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	Braycote 610
UFI:	7NM2-H05J-J00R-W06M
Code du produit	451198-UX17
n° SDS	451198
Type de produit	Graisse

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel
Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel

Utilisation de la substance/du mélange Graisse pour usages industriels.
Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Castrol Holdings Europe B.V., d'Arcyweg 76, 3198NA Europoort Rotterdam
	Castrol Belgium BV, Langerbuggerkaai 18, 9000 Gent
	+32 (0)800 49312
Adresse électronique	MSDSadvice@bp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Carechem: +44 (0) 1235 239 670 (24/7)
Belgium Poison Center	Belge: Centre Antipoisons 070 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	Repr. 2, H361f

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

UFI:	7NM2-H05J-J00R-W06M
Pictogrammes de danger	



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H361f - Susceptible de nuire à la fertilité.

Nom du produit Braycote 610

Code du produit 451198-UX17

Page 1 de 20

Version 8 **Date d'édition** 23 Avril 2025

Format Belgique
(Belgium)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 7 Septembre 2023.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Conseils de prudence	
Prévention	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive.
Intervention	P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stockage	Non applicable.
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ingrédients dangereux	Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane
Éléments d'étiquetage supplémentaires	Contient acides naphéniques, sels de zinc et Produits de réaction du 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sel de sodium, avec le 1-octanéthiol et le peroxyde d'hydrogène. Peut produire une réaction allergique.
Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)	
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3 Autres dangers	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.
Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	Dégraisse la peau. Nota : Applications sous haute pression. Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges					
Définition du produit		Mélange			
Substance de base synthétique.		Mélange d'additifs de performance			
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Decène, tétramère, mélangé avec trimère 1-décène, hydrogéné	REACH #: 01-2119527646-33 CAS: 68649-12-7	≤10	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
1-Dodecene, polymer with 1-decene and 1-octene, hydrogenated	CAS: 163149-28-8	≤10	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	REACH #: 01-2120119814-57 CE: 254-184-4 CAS: 38900-29-7	≤5	Acute Tox. 4, H302	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	REACH #: 01-2119491299-23 CE: 270-128-1 CAS: 68411-46-1	≤5	Repr. 2, H361f	-	[1]
molybdène, bis (dibutylcarbamodithioato)di-mu-oxodioxodisulfuré	REACH #: 01-2120764792-44 CE: 270-180-5 CAS: 68412-26-0	≤3	Aquatic Chronic 4, H413	-	[1] [2]
Acides naphthéniques, sels de zinc	REACH #: 01-2120783834-41 CE: 234-409-2 CAS: 12001-85-3	<1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
Produits de réaction du 2,5-dimercapto-1,3,4-thiadiazole, sel de sodium, avec le 1-octanéthiol et le peroxyde d'hydrogène	REACH #: 01-2120792779-28 CE: 948-020-7 CAS: -	≤0.3	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Contact avec les yeux**

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Faire appel à un médecin.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé**Inhalation**

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Inhalation**

L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

Contact avec les yeux

Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin traitant**

En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des

Nom du produit Braycote 610

Code du produit 451198-UX17

Page 3 de 20

Version 8

Date d'édition 23 Avril 2025

Format Belgique

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition

7 Septembre 2023.

(Belgium)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un extincteur ou un aérosol à poudre chimique sèche ou à neige carbonique.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers dus à la substance ou au mélange**

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :
oxydes de carbone (CO, CO₂)
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers**Précautions spéciales pour les pompiers**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Contactez le personnel de secours. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petit déversement accidentel**

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. Aspirer ou ramasser le déversement dans des conteneurs de transport ou de recyclage adaptés, puis recouvrir la zone du déversement avec une solution absorbante huileuse. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Nom du produit Braycote 610

Code du produit 451198-UX17

Page 4 de 20

Version 8 **Date d'édition** 23 Avril 2025

Format Belgique
(Belgium)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 7 Septembre 2023.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	Porter un équipement de protection individuelle adapté. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Non utilisables	Exposition prolongée à des températures élevées
-----------------	---

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.
-----------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Molybdène, bis(dibutylcarbamdithioato)di-mu-oxodioxodisulfurisé	Valeurs Limites (Belgique). [Molybdène (composés insolubles)] Valeur limite: 10 mg/m³, (en Mo) 8 heures. Publié/Révisé: 10/2002 Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.
Procédures de surveillance recommandées	Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Indices d'exposition biologique

Nom du produit/composant	Index d'exposition
Aucun index d'exposition connu.	

Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Lithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	DNEL	Long terme Voie cutanée	13.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.172 mg/cm²	Opérateurs	Local

Concentration prédite sans effet

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Lithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	Eau douce	0.023 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.0023 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Rejet intermittent	0.23 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau**Protection des mains****Informations générales:**

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistant aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandé : gants en nitrile.

Durée de percée:

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Épaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Se référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529
Gants: EN 420, EN 374
Protection des yeux: EN 166
Demi-masque filtrant: EN 149
Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
Demi-masque: EN 140 plus filtre
Masque intégral: EN 136 plus filtre
Filtres à particules: EN 143
Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Graisse
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique. [Faible]
Seuil olfactif	Non disponible.

Nom du produit Braycote 610

Code du produit 451198-UX17

Page 7 de 20

Version 8 Date d'édition 23 Avril 2025

Format Belgique (Belgium)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 7 Septembre 2023.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.
Point d'éclair	Vase clos: 251°C (483.8°F)
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Non applicable.
Viscosité cinématique	Cinématique: 32 mm²/s (32 cSt) à 40°C
Solubilité	

Support	Résultat
eau	Non soluble

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Valeur)

Non applicable.

Pression de vapeur

Non disponible.

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C		Pression de vapeur à 50 °C	
	mm Hg	kPa	Méthode	Méthode
Non disponible.				

Masse volumique et/ou Densité relative

<1000 kg/m³ (<1 g/cm³) à 15.5°C

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne

Non disponible.

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation

Non disponible.

Propriétés explosives

Non disponible.

Propriétés comburantes

Non disponible.

Point d'écoulement

>20 °C

Point de goutte

>220 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
10.4 Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
10.5 Matières incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD 401	Rat	>300 mg/kg	-	-
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	CL50 Voie cutanée	OECD 402	Rat	>2000 mg/kg	-	-
	CL50 Voie orale	OECD 401	Rat	>5000 mg/kg	-	-
Acides naphténiques, sels de zinc	DL50 Voie cutanée	OECD 402	Lapin	>2000 mg/kg	-	-
	DL50 Voie orale	OECD 423	Rat	>5000 mg/kg	-	-

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Braycote 610 Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt) 2,5-bis(octyldithio)-1,3,4-thiadiazole	12443.8	N/A	N/A	N/A	N/A
	500	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A	11	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 405	Lapin	Yeux - Non irritant	-	-
	OECD 439	RhE	Peau - Non irritant	-	-
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	OECD 405	Lapin	Yeux - Non irritant	-	-
	OECD 404	Lapin	Peau - Légèrement irritant pour la peau.	-	-
Acides naphténiques, sels de zinc	OECD 492	RhCE	Yeux - Irritant	-	-
	OECD 439	RhE	Peau - Non irritant	-	-

Sensibilisant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Résultat	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	peau	OECD	429	Souris	Non sensibilisant	-
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	peau	OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	-
Acides naphténiques, sels de zinc	peau	OECD	442D	Non spécifiée	Sensibilisant	-

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques	
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
Benzenamine, N- phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	-
	OECD 487	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	-
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	-
Acides naphténiqes, sels de zinc	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Bactéries	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 473	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD 476	-	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	-

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques
Dilithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 422	Rat	Voie cutanée	-	Négatif	Négatif	Négatif	-
Benzenamine, N- phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	OECD 443	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Positif	-
Acides naphthéniques, sels de zinc	OECD 422	Rat	Voie orale	-	Négatif	Négatif	Négatif	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
1-Décène, tétramère, mélangé avec trimère 1-décène, hydrogéné	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
1-Dodecene, polymer with 1-decene and 1-octene, hydrogenated	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation Aucune donnée spécifique.
Ingestion Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.
Contact avec les yeux Risque potentiel de piqure ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Nom du produit Braycote 610	Code du produit 451198-UX17	Page 11 de 20
Version 8	Date d'édition 23 Avril 2025	Format Belgique
Date de la précédente édition 7 Septembre 2023.		Langue FRANÇAIS
	(Belgium)	

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques
Lithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 >100 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë CE50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Aiguë ErC50 23 mg/l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
	OECD	201	Algues	Chronique NOEC 3.2 mg/ l	72 heures	-	Basée sur des études réalisées sur des substances similaires.
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	OECD	202	Daphnie	Aiguë CE50 51 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Aiguë ErC50 >100 mg/l	72 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë CL50 >100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	211	Daphnie	Chronique CE10 1.69 mg/l	21 jours	-	-
	OECD	201	Algues	Chronique NOEC ≥10 mg/l	72 heures	-	-
Acides naphténiques, sels de zinc	OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 35 mg/l	48 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Aiguë ErL50 4 mg/l	72 heures	-	-
	OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 ≥100 mg/l	96 heures	-	-
	OECD	201	Algues	Chronique NOELR 1 mg/l	72 heures	-	-

Dangers pour l'environnement Non classé comme dangereux

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Lithium azelate (Nonanedioic acid dilithium salt)	OECD 301B	91 % - Facilement - 28 jours	-
Benzenamine, N-phenyl-, produits réactifs avec 2,4,4-triméthylpentane	OECD 301B	1 % - 28 jours	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
1-Décène, tétramère, mélange avec trimère 1-décène, hydrogéné	5	-	Élevée
1-Dodecene, polymer with 1-decene and 1-octene, hydrogenated	>6.5	-	Élevée
azélate de dilithium	-3.3	-	Faible
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	5.1	-	Élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) Non disponible.

Mobilité Graisse insoluble(s) dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Déchets Dangereux Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
12 01 12*	déchets de cires et graisses

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Code de déchets	Catalogue Européen des Déchets
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions particulières Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Références Commission 2014/955/UE
Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Étiquetage Non applicable.

Autres réglementations

Statut REACH

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (CSCL)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI)

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Nom du produit Braycote 610

Code du produit 451198-UX17

Page 14 de 20

Version 8 Date d'édition 23 Avril 2025

Format Belgique (Belgium)

Langue FRANÇAIS

Date de la précédente édition 7 Septembre 2023.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Précurseurs d'explosifs	 Non applicable.
Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)	Non inscrit.
Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)	Non inscrit.
les polluants organiques persistants	Non inscrit.
UE - Directive-cadre sur l'eau - Substances prioritaires	Aucun des composants n'est répertorié.
Directive Seveso	Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.
 15.2 Évaluation de la sécurité chimique	 Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes	ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de Bioconcentration CAS = Chemical Abstracts Service CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique DMEL = Dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes SE = Scenario d'Exposition Mention EUH = mention de danger spécifique CLP CED = Catalogue Européen des Déchets SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association Internationale du Transport Aérien CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques CPSE = Concentration Prédite Sans Effet REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006] RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses RRN = Numéro d'enregistrement REACH TDAA = Température de décomposition auto-accélérée SVHC = Substances extrêmement préoccupantes TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique TWA = Moyenne pondérée dans le temps
---	---

RUBRIQUE 16: Autres informations

NU = Nations Unies
UVCB = Substances hydrocarbures complexes
COV = Composés Organiques Volatils
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4 / RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-211955262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Repr. 2, H361f	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
	Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
	Aquatic Chronic 4	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
	Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
	Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
	Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
	Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Historique

Date d'édition/ Date de révision	23/04/2025.
Date de la précédente édition	07/09/2023.
Élaborée par	Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	451198-UX17
Nom du produit	Braycote 610

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09 Secteur d'utilisation finale: SU03 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC04, ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ATIEL-ATC SPERC 4.Biv1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.
--	--

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf spécification contraire)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (Toxine de la reproduction):

TO BE TRANSLATED

Mesures générales applicables à toutes les activités:

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau.
Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance.
Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée.
Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter un contact direct du produit avec les yeux ainsi qu'une contamination sur les mains.

Expositions générales (systèmes fermés):
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés:
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Équipement de série initial Systèmes ouverts:
Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure). Éviter toute opération de plus de 4 heures.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés:
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Braycote 610

Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Industriel

17/20

Nettoyage et maintenance des équipements:

Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiante (> 20 °C au-dessus de la température ambiante):

Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C). Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Stockage:

Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à www.ATIEL.org/REACH_GES

Santé

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	451198-UX17
Nom du produit	Braycote 610

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines-Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20 Secteur d'utilisation finale: SU22 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.6b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines en système fermé. Inclut le remplissage et la vidange de réservoirs et le fonctionnement de mécanismes en boîtier fermé (notamment des moteurs), et les activités d'entretien et de stockage correspondantes.
--	--

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf spécification contraire)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales (Toxine de la reproduction):

TO BE TRANSLATED

Mesures générales applicables à toutes les activités:

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Utiliser une protection oculaire adaptée. Éviter un contact direct du produit avec les yeux ainsi qu'une contamination sur les mains.

Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts de matière Installation non dédiée:

Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée:

Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.

Stockage:

Braycote 610

Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines - Professionnel

Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Aucun scénario d'exposition n'est présenté car les produits ne font l'objet d'aucune classification de dangerosité vis-à-vis de l'environnement

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, se reporter à www.ATIEL.org/REACH_GES

Santé

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.